



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Auvergne-Rhône-Alpes | 1991

Toussieux – Le Poyat du Chêne

Sondage (1991)

Philippe Henon



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/61549>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Philippe Henon, « Toussieux – Le Poyat du Chêne » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Auvergne-Rhône-Alpes, mis en ligne le 20 mars 2021, consulté le 20 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/61549>

Ce document a été généré automatiquement le 20 mars 2021.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Toussieux – Le Poyat du Chêne

Sondage (1991)

Philippe Henon

NOTE DE L'ÉDITEUR

Hénon P. 1991 : *Campagne de reconnaissance archéologique sur l'emprise du futur lotissement du Poyat du Chêne à Toussieux (Ain), rapport de sondage 1991, autorisation 43-1991, Lyon.*

- 1 Sur le rebord du plateau de la Côtière d'Ain, le site du Poyat du Chêne à Toussieux est installé sur la très haute terrasse de Villefranche. Il domine ainsi la vallée de la Saône en amont de Trévoux.
- 2 Au siècle dernier, l'abbé Bérout y effectua de nombreuses prospections, qui lui permirent de récolter du matériel lithique taillé et poli principalement attribuable au Néolithique. Il y a de cela une vingtaine d'années, M. et Mme B. Pallix engagèrent de nouvelles prospections sur le plateau, à l'issue desquelles fut rassemblée une importante quantité de matériel céramique et lithique d'excellente facture. L'étude de la série lithique montre par ailleurs que le site a été occupé au Chalcolithique, comme l'atteste la présence de racloirs à encoches latérales. Les armatures perçantes losangiques et ovales à encoches basilaires ou à base « en écusson ». L'ensemble de cette série du Néolithique récent appelle des comparaisons avec l'outillage connu sur les sites littoraux des Alpes du Nord et du Jura.
- 3 En 1991, une société projette de lotir au lieu-dit Le Poyat du Chêne, sur une surface d'environ 3 ha. Les terrains concernés par l'emprise du futur lotissement couvrent le versant sud du plateau. La parcelle n° 291, d'où provient la collection Pallix, n'a pas été concernée par cette tranche de prospections.
- 4 Sur le versant, aucun vestige archéologique n'a été recoupé par les grandes tranchées. Il paraît peu probable que les vestiges préhistoriques soient conservés dans la partie basse de l'emprise pour plusieurs raisons : défonçage des sols dû à la mise en culture (vignes), absence de témoins archéologiques dans les couches recouvrant la terrasse (limons), etc.

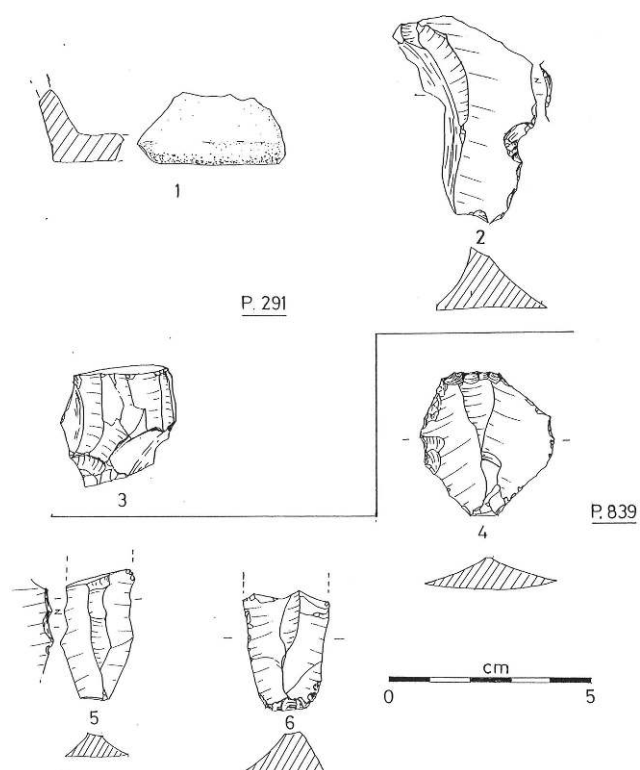
- 5 Toutefois, cette campagne a permis de confirmer que le site néolithique et protohistorique est à rechercher au nord de la zone sondée. Nous avons tout lieu de croire que nous sommes aux abords immédiats du gisement. Certaines tranchées effectuées en limite des parcelles 291 et 294 (fig. 1) renforcent cette idée, du fait de la nature du mobilier recueilli à cet endroit : *nuclei* en silex, fragments de céramique non-tournée, galets thermofractés, éclats de quartz hyalin, charbon de bois, ossements, etc. (fig. 2).

Fig. 1 – La tranchée 2, en limite de parcelle 191



Cliché : P. Hénon.

Fig. 2 – Matériel céramique et lithique (silex) provenant des ramassages de surface sur les parcelles 291 et 839



DAO : P. Hénon.

INDEX

lieux <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSEeAipsBLD>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/crtB8WDYqd6u9>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtLWfwZwjwu2>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtx3uBv07Rd1>

nature <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtWWQS75V5Bc>

chronologie <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtwpx5MU2hlw>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtH8P95EucZz>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtdnSecgloEJ>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtHlenwSnkDM>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt6v7rFwj0do>

Année de l'opération : 1991

sujets <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtbfqVEeganP>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSVdwKcS3MI>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtj3ZcwkArSR>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt4N9jrETRto>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtIzSUofuocv>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtRrjLKroLLU>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtY2mcsksa6s>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtDwe0cp16nl>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtvw7qwGBX9r>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtSE0sKffhOM>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrt4GtjAltIOn>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtxs8Kml8jLw>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrtTgttY2SfBr>, <https://ark.frantiqu.fr/ark:/26678/pcrta0mEYU6AUy>